

LES EFFETS DES PESTICIDES

> Eau et pesticides ne font pas bon ménage

L'eau que nous buvons provient de la rivière :
préservons-la !

En Bretagne, la réglementation interdit l'utilisation de pesticides :

- Sur une bande large de 5 m, le long des cours d'eau et autour des plans d'eau ;
- Sur une bande large de 1 m, le long des fossés même sans eau ;
- Sur les avaloirs, les caniveaux et bouches d'égout.

Les produits versés sur les surfaces imperméables (terrasses, trottoirs, descentes de garage...) vont directement dans les fossés puis dans les rivières.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> 1 cl de ces produits qui tombe dans la rivière pollue 50 000 m³ d'eau, soit la consommation de 15 000 habitants (Pontivy) en eau potable sur 11 jours.

> 1 g de matière active versé
= 10 km de fossés pollués !

> Dangers des pesticides



La qualité de l'eau

Plus l'eau est polluée, plus il faut un traitement important pour la rendre consommable et plus cela contribue à augmenter les factures d'eau des particuliers.

La santé

Les jardiniers sont directement touchés par inhalation ou par contact avec ces produits ainsi que leur famille qui consomme les fruits et légumes du jardin. Selon de nombreuses études, les pesticides sont à l'origine de graves problèmes de santé : cancers, problèmes de fertilité, malformations, atteintes du système nerveux.

La vie des sols, la biodiversité et les écosystèmes

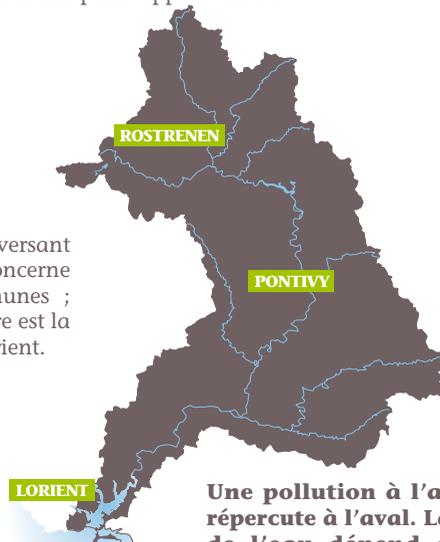
Ces produits contaminent ou tuent des plantes, des vers de terre et des insectes qui, à leur tour, peuvent contaminer ou tuer leurs prédateurs. Les produits de traitement laissent les sols nus favorisant la repousse de mauvaises herbes.

La résistance des mauvaises herbes

Plus de 600 espèces d'insectes et près de 60 espèces de « mauvaises herbes » sont devenues résistantes aux produits phytosanitaires.

> Le bassin versant du Blavet

Un bassin versant est un territoire sur lequel toutes les eaux s'écoulent vers un même point appelé exutoire.



Le bassin versant du Blavet concerne 109 communes ; son exutoire est la rade de Lorient.

Une pollution à l'amont se répercute à l'aval. La qualité de l'eau dépend donc de chacun d'entre nous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le glyphosate contenu dans les désherbants les plus utilisés, achetés en jardinerie ou grandes surfaces, est la molécule que l'on retrouve le plus dans le Blavet.

Pour continuer à préserver nos rivières, boire au robinet et économiser l'eau, des guides sont à votre disposition dans les mairies, communautés de communes, syndicats de bassins versants, associations...

www.sage-blavet.fr

Organismes ayant participé à l'élaboration de cette plaquette :

Association Callune, Conseil Général des Côtes d'Armor et Conseil Général du Morbihan, Eau et Rivières de Bretagne, Jardiniers de France, Mairie de Bieuzy les Eaux, Pontivy Communauté, Syndicat Mixte de Kerné Uhel, Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel, Syndicat Mixte du SAGE Blavet, UFC-Que Choisir.

Organismes financeurs :

Le syndicat Mixte du SAGE Blavet structuré autour de toutes les intercommunalités du bassin versant ainsi que :



JARDINONS SANS PESTICIDES



QUEL JARDINIER PENSEZ-VOUS ÊTRE ?

T'as vu ? il est propre mon jardin !
Y'a pas une mauvaise herbe...

Mais, tu sais, Michel, il est grand temps de
changer tes habitudes par rapport aux pesticides
et d'adopter des méthodes naturelles ! et on peut
bien laisser quelques mauvaises herbes... En tout
cas, il est interdit de traiter les fossés comme tu
le fais : ça va droit dans les rivières !

INTERDIT !

> Qu'entend-on par pesticides ?

Ces produits comprennent les **herbicides** (désherbants, débroussaillants), les **fongicides** (contre les maladies dues aux champignons), les **insecticides** etc... Ils sont destinés à détruire les organismes vivants jugés indésirables.

> Quelques mauvaises pratiques !

- Pulvériser un désherbant chimique sur une allée, un fossé, un talus ou une terrasse ;
- Épandre des granulés contre les larves de la mouche de la carotte avant de semer ;
- Jeter les bidons (même vides) dans la poubelle ;
- Vider les surplus de produit dans l'évier ou le caniveau.

> Quelques bonnes pratiques !

- Utiliser une binette, une faucille ou une débroussailleuse ;
- Mettre du paillage au pied des plantes et des arbustes ;
- Mettre du compost ou engrais naturel (ex : une brouette pour 10 m²) ;
- Utiliser l'eau chaude de cuisson des légumes pour désherber les allées ;
- Faire pousser des plantes couvre-sol.

Changeons notre regard sur ce que l'on appelle communément les mauvaises herbes. Ces plantes dites indésirables sont source de biodiversité et sont utiles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Le plantain soulage les piqûres d'insectes ;
- > Le rumex apaise les brûlures d'ortie.

> Les pesticides ne sont pas les seuls produits à proscrire

- Les antimousses utilisés sur gazon ou sur les toits sont également source de pollution de l'eau et des milieux aquatiques ;
- L'engrais chimique peut être remplacé par l'engrais organique et le compost.

ASTUCES :

- > Pensez à l'entretien dès la conception d'un jardin : ne multipliez pas les allées ;
- > Pensez au temps que vous aurez, ne voyez pas trop grand. Faites simple !
- > Ramenez vos bidons ou sachets (vides ou pleins) en déchèterie. Renseignements en mairie.